

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N°80/548 DU 12/12/80
portant nomination à titre Exceptionnel
et à titre Normal dans l'Ordre du Mérite
Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES. GRAND MAITRE
DE L'ORDRE NATIONAL.

Vu la constitution du 8 juillet 1979, de la République
Populaire du Congo;

Vu le décret 59/54 du 25 février 1959, portant création
de l'ordre du Mérite Congolais;

Vu le décret 59/227 du 31 octobre 1959, fixant le montant
des droits de Chancellerie;

Vu le décret 59/228 du 31 octobre 1959, portant création
du Conseil de l'ordre du Mérite Congolais;

Vu le décret 59/226 du 31 octobre 1959, fixant les Insignes
de l'Ordre du Mérite Congolais;

Vu le décret 59/239 du 27 novembre 1959, relatif à la
remise des Insignes de l'ordre du Mérite Congolais;

Sur propositions: du Secrétaire Général près la Présidence
du Comité Central du Parti Congolais du Travail;
du Ministre de l'Information des Postes Télécommunication; du
Ministre des Finances; du Ministre des Travaux Publics et de la
Construction, Chargé de l'Environnement;

Après avis de la Chancellerie:

DECRET:

Article 1er: ~~Sont nommés~~ ^{sont nommés} à titre Exceptionnel dans l'ordre du Mérite
Congolais.

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur VELITCHIKO ROMANOV MARCOV, Encadrement des Stagiaires
Congolais en Bulgarie;

AU GRADE DE CHEVALIER:

Monsieur Robert DEBEL, Conseiller Technique auprès de la Direction
des Douanes à Brazzaville.

Article 2: Sont nommés à titre Normal dans l'ordre du Mérite Congo-
lais.

AU GRADE D'OFFICIER:

Messieurs MORAIS RODOLFO, Ingénieur Polygraphe en service à l'Impri-
merie Nationale du Congo à Brazzaville

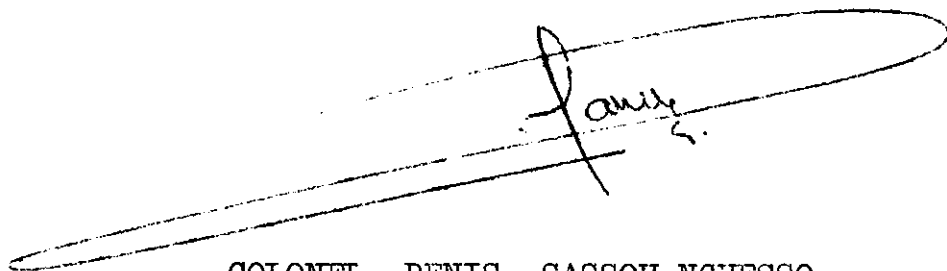
MINICH Laurent, Inspecteur du Cadastre à Brazzaville.

../..

Article 3: Il sera fait application des dispositions du décret 59/227 du 31 octobre 1959 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie pour la nomination à titre Normal.

Article 4: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 12 Décembre 1980

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis S.', is written over a horizontal line.

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-

A smaller, stylized handwritten signature in black ink, possibly reading 'Denis', is located to the left of the main signature.